

Conscients de la nécessité de rénover et d'adapter les moyens d'information des habitants, nous avons décidé de vous faire parvenir cette circulaire qui, nous l'espérons, vous permettra d'être mieux informé des projets en cours et des décisions prises par les Responsables Communaux.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Juin 1972

Ont participé à cette réunion, MM Pierre HEBERT, Marc DUPAS, André BOCQUILLON, Mme Maryse MAUGER, MM Raphaël JOUAN, Jean-Paul DEHAUMONT, Fernand COLASSON, Maurice DEHORS, André HEMETTE, Jacques LUTZ.
M. Pierre PICARD était excusé.

Horloge de la Mairie Le Conseil accepte de couvrir un supplément de dépense pour la pose d'un dispositif chronobloc qui assurera à l'horloge une précision avec une tolérance de quelques secondes par an.

Indemnité de Gestion Mr MAURY, Percepteur de Gauciel, qui assure la gestion financière de la commune, percevra une indemnité annuelle de 60 F.

Travaux de Peintures Le Conseil approuve le devis des travaux de peintures qui seront exécutés prochainement et qui permettront aux enfants de retrouver des classes rénovées et une école plus accueillante à la rentrée.

Personnel communal Le Conseil arrête la liste des emplois communaux et fixe la durée hebdomadaire de service pour le Garde-Champêtre, le Secrétaire de Mairie et la Femme de Service des Ecoles.

Lotissement communal Un projet de lotissement communal comprenant une vingtaine de pavillons est en cours. Il sera situé au lieudit " Le Camp ". L'étude préliminaire en est confiée à la S.I.C.A. de l'Habitat Rural. Toutes précisions seront fournies dès que la mise au point du dossier sera achevée.

Travaux d'Electrification En vue de la réalisation du lotissement, le Conseil accepte le devis de renforcement et d'extension du réseau électrique, moyennant un versement de 10 annuités de 4 850 F au Syndicat Départemental de l'Electricité.

Association avec ST-VIGOR Un projet d'association avec la commune de ST-VIGOR a été présenté par la Commission Préfectorale. Les Conseils Municipaux des 2 communes sont favorables à une étude approfondie de ce projet.

Allocation scolaire Le Conseil décide que les crédits de l'allocation scolaire seront affectés à l'acquisition d'un magnétophone pour compléter l'équipement audio-visuel et à la confection de rideaux pour une classe.

